

# ASIE ET PA

## | FAITS MARQUANTS |

- En mai 2011, les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan ont lancé, de concert avec le HCR, une nouvelle approche pour traiter la situation des réfugiés afghans, qui avait jusqu'alors été abordée dans le cadre de processus tripartites distincts. La mise en place de cette approche quadripartite signifie que, pour la première fois, les trois Gouvernements sont activement engagés avec le HCR dans l'élaboration d'une feuille de route régionale pluriannuelle, axée sur un ensemble commun de problèmes.
- Le dialogue noué par le HCR et les États concernés au sujet d'une approche régionale pour traiter les problèmes de réfugiés et les mouvements irréguliers dans la région Asie et Pacifique a débouché sur l'approbation d'un Cadre de coopération régionale par le Processus de Bali. Les discussions au sujet de la mise en œuvre du Cadre, moyennant la création d'un bureau d'appui régional, se sont poursuivies tout au long de l'année 2011.
- En mars 2011, une Conférence ministérielle sur la protection des réfugiés et les migrations internationales en Asie centrale s'est tenue à Almaty (Kazakhstan). La Conférence a adopté la Déclaration d'Almaty, ainsi qu'une série de recommandations, qui serviront de point de départ à l'élaboration d'un Cadre de coopération régionale et d'un Plan d'action régional.
- Au Cambodge, le HCR a mis un terme à son programme en faveur des Montagnards originaires du Viet Nam. Au cours des sept dernières années, 1 800 membres de ce groupe ont bénéficié d'une assistance. Quelque 800 d'entre eux sont rentrés au Viet Nam et 1 000 ont été réinstallés dans des pays tiers.
- Les efforts conjugués du HCR et d'un groupe restreint de pays de réinstallation ont permis à plus de 40 000 réfugiés originaires du Bhoutan de quitter le Népal pour se rendre dans des pays tiers depuis novembre 2007. En 2011, le Gouvernement népalais a entériné la proposition du HCR de rationaliser ou de fermer les camps de réfugiés provenant du Bhoutan. Le Gouvernement a également approuvé le lancement d'un programme de développement communautaire dans les régions accueillant des réfugiés ou touchées par leur présence.
- La République de Corée a adopté un projet de loi sur l'asile en décembre 2011, ce qui constitue un événement marquant dans la région, témoignant de l'engagement du pays en faveur de la protection des réfugiés. Le HCR s'est également félicité de l'adoption, au sein de la Diète japonaise, d'une résolution réaffirmant les valeurs et les principes de la protection internationale consacrés par la Convention de 1951 sur les réfugiés et par les lois nationales, ainsi que la détermination du pays de continuer à offrir une assistance humanitaire aux personnes démunies à travers le monde.



# CIFIQUE



**Des réfugiés sri-lankais**  
en provenance d'Inde  
débarquent au terminal de  
l'aéroport de Colombo.

## | Environnement opérationnel |

Quelque 9,6 millions de personnes, représentant environ un quart du nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR, vivent dans les pays de la région Asie et Pacifique. Les camps de réfugiés accueillent moins d'1,3 million de ces personnes, et l'écrasante majorité d'entre elles résident dans des zones urbaines. Les déplacés vivant en milieu urbain sont exposés à des risques élevés, notamment en matière d'exploitation et de détention.

Les disparités entre les pratiques et les conditions d'asile, qui varient d'un pays à l'autre, ainsi que l'absence de cadres législatifs et normatifs prévisibles en matière de protection des réfugiés, représentent des défis majeurs. Ces problèmes sont aggravés par le grand nombre de flux migratoires irréguliers qui sillonnent la région ; différentes catégories de migrants, y compris des personnes qui relèvent de la compétence du HCR, participent à ces mouvements, qui impliquent souvent des réseaux criminels de passeurs et de trafiquants.

Les mouvements migratoires mixtes par voie maritime sont également en hausse dans la région Asie et Pacifique depuis 2008. Le nombre croissant d'incidents maritimes tragiques observé en 2011 ont conféré un caractère d'urgence aux appels à l'élaboration d'approches de coopération régionale. Le Cadre de coopération régionale approuvé par le Processus de Bali offre une plate-forme de coopération pratique pour répondre aux besoins des réfugiés et aux mouvements irréguliers dans la région. Dans la même optique, le nouveau Processus d'Almaty créera un mécanisme pour traiter les flux migratoires mixtes en Asie centrale.

Le HCR s'est félicité de voir Nauru ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés en juin 2011. Les pays qui n'ont pas adhéré à la Convention ont, en règle générale, continué à offrir une protection et un espace humanitaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Dans certaines situations, cependant, les restrictions qui ont limité l'accès des organisations humanitaires aux personnes relevant de la compétence du HCR ont posé des problèmes.

L'entrée en vigueur des sanctions contre la République islamique d'Iran a eu un effet dramatique sur les réfugiés vulnérables et sur la capacité du HCR à exécuter ses projets. L'impact de ces sanctions s'est fait sentir de diverses manières, notamment par une forte inflation, la suppression des subventions relatives à l'énergie et aux denrées alimentaires de base, une pénurie de produits importés essentiels et

un manque de devises fortes dans le système bancaire.

En dépit des catastrophes majeures qui ont frappé la région en 2011, notamment le tsunami et le tremblement de terre de grande ampleur au Japon, les inondations en Asie du Sud-Est et les effets dévastateurs du typhon Sendong aux Philippines, le HCR est parvenu à progresser sensiblement dans la réalisation de certaines priorités thématiques essentielles.

## | Réalisations et impact |

### ○ *Sauvegarder l'espace de protection et d'asile, y compris dans le contexte des mouvements migratoires mixtes et en milieu urbain*

Le HCR s'est employé, en coopération avec les États concernés, à élaborer des approches régionales globales aptes à stabiliser les populations jusqu'à ce que des solutions durables puissent être trouvées, décourageant ainsi les mouvements secondaires irréguliers.

Après l'approbation du Cadre de coopération régionale par le Processus de Bali en mars 2011, la proposition du HCR de créer un bureau d'appui régional pour coordonner la coopération pratique des États membres du Processus de Bali dans le domaine de la protection des réfugiés et des migrations internationales a été acceptée par le Groupe *ad hoc* du Processus.

Le bureau d'appui régional devrait se consacrer en premier lieu à des mesures pratiques, telles que le partage d'informations sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, le renforcement des capacités et l'échange de meilleures pratiques. La nouvelle structure devrait en outre faciliter la mise en commun des ressources techniques et l'exécution de projets pilotes ou d'activités communes orientés sur des populations ou des sujets spécifiques.

À l'issue de la Conférence ministérielle organisée dans le cadre du processus d'Almaty, le HCR a présenté une note de réflexion sur un cadre de coopération régionale, visant à encourager le dialogue régional et la coopération pratique sur la protection des réfugiés et les migrations internationales dans la sous-région d'Asie centrale. Les processus de Bali et d'Almaty seront d'une importance cruciale pour préserver l'espace d'asile dans le contexte des flux migratoires mixtes en Asie.

Tout en continuant à promouvoir l'instauration de cadres législatifs et normatifs plus prévisibles dans la région, le HCR a commencé à prendre des mesures supplémentaires pour accroître la protection et l'autosuffisance des réfugiés vivant dans des

centres urbains. Citons à titre d'exemple une mesure qui fera date, à savoir l'introduction d'un régime d'assurance-maladie pour des réfugiés enregistrés en République islamique d'Iran en 2011. En Inde, le HCR a commencé à délivrer de nouvelles cartes d'identité dotées d'une puce cryptée pour les réfugiés urbains.

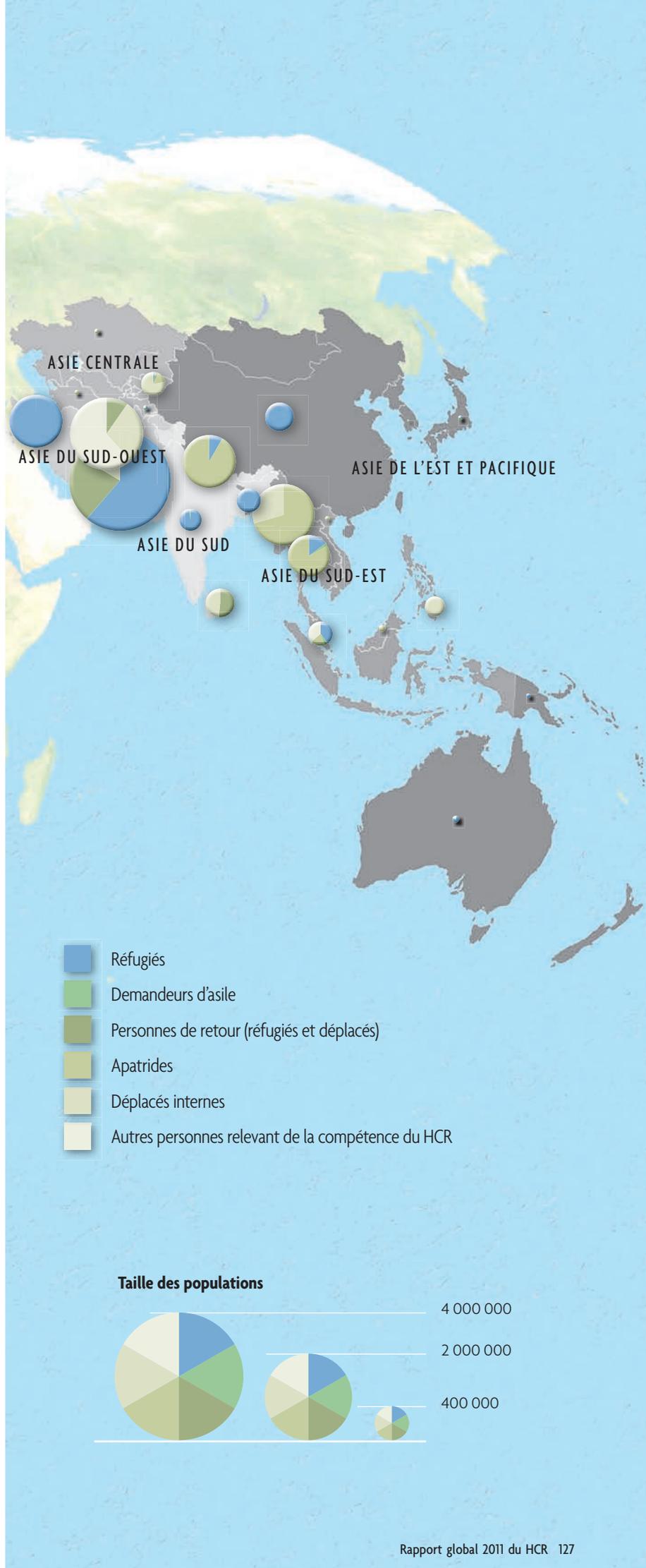
Le nombre d'enfants participant aux programmes éducatifs du HCR a sensiblement augmenté en 2011, en particulier en Malaisie. Le HCR s'oriente vers une approche plus stratégique des questions d'éducation dans la région, en prévision du lancement de sa stratégie globale pluriannuelle dans ce domaine. Des initiatives de renforcement des moyens de subsistance ont été mises en œuvre dans plusieurs opérations.

Le plaidoyer pour des alternatives à la détention, ainsi que pour l'accès aux détenus, a été au premier plan des priorités du HCR dans la région, ce qui a produit des résultats positifs. En Malaisie, le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés arrêtés a diminué. Cette baisse a été accompagnée par une augmentation du nombre de personnes relevant de la compétence de l'Organisation remises en liberté après intervention de cette dernière.

En Australie, le Haut Commissariat et la Coalition internationale contre la détention ont conjointement présidé une table ronde d'experts sur les alternatives à la détention. Vers la fin de l'année, l'Australie a renoncé à sa politique de détention obligatoire des demandeurs d'asile arrivant par voie maritime pour lui substituer une politique favorisant la remise en liberté progressive au sein de la communauté et garantissant l'accès au travail, aux services de santé et à un nombre limité de prestations sociales. Au Japon, le nombre de demandeurs d'asile détenus a été moins important en 2011 qu'en 2010 et aucun enfant n'a été placé en détention au cours de l'année. Le HCR s'est félicité de la création d'un comité de surveillance des conditions de détention dans le pays.

### ○ Trouver des solutions à la situation des populations réfugiées de longue date

Les quelque 3 millions de réfugiés afghans déclarés qui résident toujours au Pakistan et en République islamique d'Iran, et dont bon nombre sont exilés dans ces pays depuis plus de trois décennies, forment la plus importante population réfugiée de longue date au monde. Les mesures visant à stabiliser la population afghane déplacée, comme l'aide à la réintégration viable des réfugiés qui rentrent en Afghanistan et la sauvegarde de l'espace d'asile dans les pays avoisinants, sont indispensables



si l'on veut préserver la stabilité régionale et traiter les migrations irrégulières.

Dans le cadre d'un processus consultatif exceptionnel, le HCR et les Républiques islamiques du Pakistan, d'Iran et d'Afghanistan ont convenu d'une Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil. Cette stratégie pluriannuelle vise à répondre aux futurs besoins d'assistance des réfugiés et des rapatriés afghans. Elle se propose également de stabiliser la population afghane déplacée par des interventions de réintégration durable dans les régions où les rapatriés sont nombreux, de venir en aide aux pays d'accueil par le partage des charges et de soutenir la création de moyens de subsistance pour les Afghans dans les trois pays. Une conférence internationale des parties prenantes a été organisée en mai 2012 en Suisse pour entériner cette stratégie.

Au Népal, le HCR a facilité la réinstallation de quelque 18 100 réfugiés originaires du Bhoutan en 2011. Compte tenu de la forte diminution du nombre de réfugiés encore présents dans le pays et avec l'accord du Gouvernement, le HCR a pu commencer à rationaliser les divers camps qui avaient été ouverts à leur intention. À la fin de l'année, il ne restait plus que trois des sept camps initialement aménagés dans le pays.

Au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et en coopération avec le Gouvernement népalais et l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le HCR a achevé de préparer le Programme de développement communautaire sur cinq ans. Ce Programme profitera aussi bien à la communauté réfugiée qu'à la communauté d'accueil et encouragera de ce fait leur coexistence pacifique.

### ○ *Garantir une protection et des solutions durables aux déplacés internes*

En 2011, 8 100 déplacés internes supplémentaires ont regagné leur localité d'origine au Kirghizistan. Le HCR a mis en œuvre des programmes de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes et des populations de retour dans le sud du pays, de manière à renforcer l'égalité d'accès aux droits et aux services, ainsi qu'aux institutions garantes de l'état de droit. L'Organisation a également cherché à promouvoir la réconciliation entre communautés par des projets de consolidation de la paix.

Après le conflit qui a éclaté en juin dans l'État de Kachin au Myanmar et qui a déplacé

plus de 50 000 personnes, le HCR a offert des secours et une aide d'urgence aux déplacés internes. Le Haut Commissariat a pris la tête des secteurs de la protection, des abris, de la coordination et de la gestion des camps, ainsi que des articles non alimentaires, pour venir en aide aux populations touchées.

En août, une seconde vague d'inondations provoquées par la mousson au Pakistan a submergé de vastes étendues dans les provinces du Sind et du Baloutchistan, faisant plus de 7,4 millions de sinistrés. Le HCR a réagi à cette catastrophe en fournissant des abris d'urgence et des articles non alimentaires pendant la phase de relèvement précoce, et a intégré la protection dans toutes les activités intersectorielles. Le Haut Commissariat a mis un terme à son opération de réponse à la catastrophe en décembre, mais a continué d'apporter une aide humanitaire aux personnes déplacées par le conflit en cours dans les zones tribales sous administration fédérale. Le HCR est demeuré chef de file des modules interorganisations de la coordination et de la gestion des camps, des abris d'urgence et de la protection.

En tant que co-responsable du module de protection dans le nord de l'île de Mindanao, (Philippines), le HCR a élargi le programme destiné aux déplacés internes afin de venir également en aide aux milliers de personnes déplacées par le typhon Sendong et son cortège de destructions ; bon nombre d'entre elles avaient déjà fui leur foyer précédemment en raison d'un conflit armé dans la région. L'Organisation a distribué des documents d'état civil et facilité l'établissement de relations communautaires afin d'améliorer la protection des déplacés. Elle a également exécuté des projets à impact rapide pour permettre aux déplacés de refaire leur vie. De surcroît, le HCR a expérimenté un système de suivi des déplacements et de la protection, en vue de son utilisation par le module de protection dans l'ensemble de l'île de Mindanao.

À Sri Lanka, le HCR est passé d'une opération d'urgence à une opération centrée sur le retour des déplacés internes et des réfugiés sri-lankais. En 2011, quelque 144 600 déplacés internes ont regagné leur lieu d'origine. Le Haut Commissariat a continué à coordonner les opérations humanitaires en tant que chef de file des activités liées à la protection, aux abris et aux articles non alimentaires. L'aide globale et le suivi régulier de la protection assurés par le HCR et ses partenaires ont garanti la réintégration viable des anciens déplacés et réfugiés de retour dans leurs villages d'origine.

## ○ Prévenir et réduire l'apatridie et protéger les apatrides

En 2011, le HCR s'est félicité de voir les Philippines et le Turkménistan signer la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Le Gouvernement du Turkménistan examine à présent la possibilité d'adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Par un plaidoyer incessant, le HCR a incité la Commission asiatique intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE à appuyer les efforts de lutte contre l'apatridie dans la région. À l'issue d'un atelier organisé à la fin de l'année 2011 aux Philippines, avec la participation de 10 pays membres de l'ANASE, il a été recommandé à la Commission d'entreprendre, en coopération avec des organisations internationales et d'autres parties prenantes, une étude des lois sur la nationalité et de recenser les populations apatrides dans la région. Le Gouvernement des Philippines a commencé à élaborer une procédure nationale de détermination du statut des apatrides et des règlements afin de garantir l'exercice des droits des apatrides consacrés par la Convention de 1954.

Le Viet Nam a continué d'accorder les droits associés à la nationalité à un grand nombre d'apatrides par le biais de la naturalisation. Selon les prévisions, plus de 9 000 personnes, dont des femmes qui ont perdu leur nationalité en épousant des étrangers, devraient bénéficier de cette procédure dans les années à venir.

En Asie centrale aussi, l'année 2011 a été marquée par des progrès dans la réduction et la prévention des cas d'apatridie. Au Kirghizistan, le Plan national de prévention et de réduction de l'apatridie a été réexaminé avec l'appui du HCR et le Gouvernement a fait part de son intérêt pour une adhésion aux deux Conventions sur l'apatridie. Au Turkménistan, un Plan d'action commun, axé sur la réduction et la prévention de l'apatridie, a été mis en œuvre : dans ce cadre, plus de 13 000 individus sans papiers, âgés de 18 ans et plus, ont été identifiés et plus de 3 000 apatrides ont obtenu la nationalité turkmène en 2011.

Au Myanmar, quelque 800 000 musulmans résidant dans le nord de l'État de Rakhine, dont plus de 230 000 rapatriés en provenance du Bangladesh, ont continué à faire face à de

graves difficultés dans leur vie quotidienne du fait de leur condition d'apatrides. La présence de protection du HCR dans cette région a été renforcée, moyennant une intensification des activités de suivi et des interventions menées sur le terrain avec les autorités, ainsi que par une augmentation de l'aide offerte aux groupes vulnérables. Les interventions en faveur des détenus, l'assistance juridique et les projets éducatifs visant à promouvoir l'insertion sociale ont produit des résultats positifs au cours de l'année.

## | Contraintes |

Les préoccupations au sujet de la sécurité des territoires nationaux et les migrations irrégulières ont continué à entraver les efforts destinés à renforcer l'espace de protection et d'asile dans la région. Le phénomène des mouvements migratoires mixtes a continué à poser un problème majeur et le placement en détention de plus en plus fréquent des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris des enfants et des individus vulnérables, est demeuré l'une des principales sources de préoccupation du HCR.

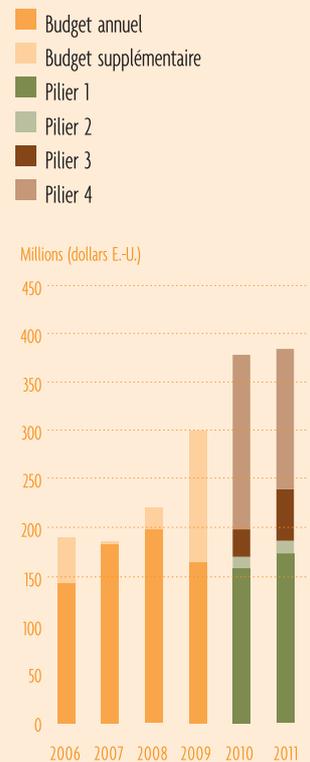
Dans beaucoup de pays, l'absence de cadres législatifs et normatifs nationaux rendant la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile prévisible a continué d'entraver l'action du Haut Commissariat. Bon nombre de réfugiés urbains ont rencontré des difficultés dans leur vie quotidienne en raison de l'absence de statut juridique, du nombre limité de moyens d'existence disponibles et d'un accès insuffisant aux services sociaux.

Les problèmes de sécurité observés dans diverses régions de l'Asie et du Pacifique ont contrarié le travail du HCR. En Afghanistan et au Pakistan, en particulier, la sécurité a continué à se dégrader en 2011, limitant l'accès de l'Organisation et de ses partenaires aux personnes qui relèvent de sa compétence. En Afghanistan, l'insécurité a entraîné des déplacements secondaires et une réduction du nombre d'exilés regagnant le pays de leur plein gré. Au Pakistan, l'instabilité de l'environnement opérationnel a été accentuée, en 2011, par des catastrophes naturelles récurrentes dont les effets sont venus s'ajouter à ceux des inondations de 2010. ■

## Informations financières

**Le budget initialement approuvé** pour l'Asie et le Pacifique, d'un montant de 470,8 millions de dollars E.-U., a été revu à la hausse au cours de l'année et fixé à 559,4 millions, essentiellement en raison de la reconduction du budget supplémentaire pour l'assistance aux victimes des inondations au Pakistan. La région a continué de bénéficier d'un solide soutien financier en 2011. Les opérations en Asie du Sud-Ouest ont été relativement bien financées par des contributions affectées à des pays particuliers ou à la sous-région ; en revanche, il a été nécessaire de financer d'autres opérations à l'aide de fonds à affectation large ou de fonds non affectés.

### Dépenses en Asie et Pacifique 2006-2011



Note: Inclut l'Asie du Sud-Ouest et l'Asie centrale, qui étaient rattachées à la Région Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient (CASWANAME) jusqu'en 2006.

## BUDGET ET DÉPENSES EN ASIE ET PACIFIQUE | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour la réintégration	Projets pour les déplacés internes	
<b>ASIE DU SUD-OUEST</b>						
Afghanistan	Budget	32 108 113	0	45 070 681	23 326 335	100 505 129
	Dépenses	26 548 972	0	40 656 679	13 479 878	80 685 529
République islamique d'Iran	Budget	39 882 139	0	0	0	39 882 139
	Dépenses	30 878 132	0	0	0	30 878 132
Pakistan	Budget	57 877 611	815 199	22 373 910	152 286 455	233 353 175
	Dépenses	41 091 909	559 758	12 518 293	108 988 977	163 158 937
Sous-total	Budget	129 867 863	815 199	67 444 591	175 612 790	373 740 443
	Dépenses	98 519 013	559 758	53 174 972	122 468 855	274 722 598
<b>ASIE CENTRALE</b>						
Kazakhstan - Bureau régional <sup>1</sup>	Budget	4 834 197	1 493 119	0	682 291	7 009 607
	Dépenses	2 884 201	722 293	0	161 688	3 768 182
Kirghizistan	Budget	2 220 465	967 745	0	10 050 673	13 238 883
	Dépenses	2 215 104	930 168	0	4 360 179	7 505 451
Turkménistan	Budget	319 680	723 608	0	0	1 043 288
	Dépenses	191 353	700 703	0	0	892 056
Tadjikistan	Budget	1 696 957	175 041	0	0	1 871 998
	Dépenses	974 948	88 384	0	0	1 063 332
Sous-total	Budget	9 071 299	3 359 513	0	10 732 964	23 163 776
	Dépenses	6 265 606	2 441 548	0	4 521 867	13 229 021
<b>ASIE DU SUD</b>						
Inde	Budget	13 222 330	104 177	0	0	13 326 507
	Dépenses	7 474 121	102 048	0	0	7 576 169
Népal	Budget	15 445 714	1 397 775	0	0	16 843 489
	Dépenses	11 701 053	765 719	0	0	12 466 772
Sri Lanka	Budget	7 627 840	0	0	17 498 959	25 126 799
	Dépenses	3 627 752	0	0	9 467 396	13 095 148
Sous-total	Budget	36 295 884	1 501 952	0	17 498 959	55 296 795
	Dépenses	22 802 926	867 767	0	9 467 396	33 138 089
<b>ASIE DU SUD-EST</b>						
Bangladesh	Budget	10 321 295	27 322	0	0	10 348 617
	Dépenses	6 772 902	18 321	0	0	6 791 223
Cambodge	Budget	1 114 725	64 641	0	0	1 179 366
	Dépenses	666 810	28 108	0	0	694 918
Indonésie	Budget	6 810 351	387 019	0	0	7 197 370
	Dépenses	3 183 065	259 784	0	0	3 442 849
Malaisie	Budget	16 147 088	399 752	0	0	16 546 840
	Dépenses	8 049 633	135 852	0	0	8 185 485

Pays		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour la réintégration	Projets pour les déplacés internes	
Myanmar	Budget	340 000	11 414 196	0	6 045 185	17 799 381
	Dépenses	0	6 713 780	0	4 848 273	11 562 053
Philippines	Budget	764 337	1 111 905	0	8 322 483	10 198 725
	Dépenses	760 194	313 747	0	3 026 240	4 100 181
Thaïlande - Bureau régional <sup>2</sup>	Budget	24 592 481	988 878	0	0	25 581 359
	Dépenses	15 776 249	588 055	0	0	16 364 304
Timor Leste	Budget	569 174	78 826	0	0	648 000
	Dépenses	357 818	57 502	0	0	415 320
Viet Nam	Budget	9 000	263 808	377 372	0	650 180
	Dépenses	0	239 614	153 242	0	392 856
Sous-total	Budget	60 668 451	14 736 347	377 372	14 367 668	90 149 838
	Dépenses	35 566 671	8 354 763	153 242	7 874 513	51 949 189
<b>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</b>						
Australie - Bureau régional <sup>3</sup>	Budget	1 873 700	0	0	0	1 873 700
	Dépenses	1 746 162	0	0	0	1 746 162
Chine - Bureau régional <sup>4</sup>	Budget	4 735 766	200 275	0	0	4 936 041
	Dépenses	3 745 868	109 564	0	0	3 855 432
Japon	Budget	4 357 567	850 011	0	460 000	5 667 578
	Dépenses	3 544 760	592 237	0	444 056	4 581 053
Mongolie	Budget	170 108	38 614	0	0	208 722
	Dépenses	104 618	16 149	0	0	120 767
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Budget	2 474 307	0	0	0	2 474 307
	Dépenses	1 266 687	0	0	0	1 266 687
République de Corée	Budget	1 593 569	80 497	0	0	1 674 066
	Dépenses	1 255 510	80 294	0	0	1 335 804
Activités régionales	Budget	200 000	0	0	0	200 000
	Dépenses	46 656	0	0	0	46 656
Sous-total	Budget	15 405 017	1 169 397	0	460 000	17 034 414
	Dépenses	11 710 261	798 244	0	444 056	12 952 561
<b>Total</b>	<b>Budget</b>	<b>251 308 514</b>	<b>21 582 408</b>	<b>67 821 963</b>	<b>218 672 381</b>	<b>559 385 266</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>174 864 477</b>	<b>13 022 080</b>	<b>53 328 214</b>	<b>144 776 687</b>	<b>385 991 458</b>

<sup>1</sup> Inclut le Bureau du Représentant régional qui appuie les activités des pays de la sous-région.

<sup>2</sup> Inclut le Bureau du Coordonnateur régional qui appuie les activités des pays de la sous-région.

<sup>3</sup> Inclut les activités en Nouvelle-Zélande et dans les pays insulaires du Pacifique, ainsi qu'un appui additionnel à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

<sup>4</sup> Appuie les activités en Mongolie.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'ASIE ET PACIFIQUE | dollars E.-U.

Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Australie	3 392 891		404 903	694 726	5 347 594	9 840 113
<i>Australia for UNHCR</i>				9 486	31 292	40 778
Belgique	2 046 385			682 128		2 728 513
Brésil	900 000					900 000
Canada	308 960				9 989 806	10 298 766
CERF	3 130 787			10 559 921		13 690 708
<i>Charities Aid Foundation</i>					15 132	15 132
République tchèque	63 397					63 397
Danemark			4 039 250	466 459	252 000	4 757 709
<i>España con ACNUR</i>	22 753			3 691	55 717	82 162
Union européenne	13 312 769	1 140 454	6 202 331	6 829 995	381 078	27 866 626
Finlande					1 373 626	1 373 626
France	412 088			343 406		755 494
Fondation Lebara	424 328					424 328
Allemagne	1 424 501		10 387 782	2 985 661		14 797 944
Donations en ligne au Siège					4 205	4 205
Islande					100 000	100 000
Organisation internationale pour les migrations	20 055					20 055
Italie				142 653		142 653
Japon	20 970 350		9 136 500	55 959 095	14 825 865	100 891 810
<i>Japan Association for UNHCR</i>	106 299			303 314	100 531	510 144
Luxembourg					459 921	459 921
Pays-Bas					3 750 000	3 750 000
Norvège	436 019				5 283 720	5 719 739
Fonds de l'OPEP pour le développement international	60 000					60 000
Donateurs privés au Canada				1 019	1 052	2 071
Donateurs privés en Chine	151 594			2 569	38 339	192 503
Donateurs privés en Italie				56 338	129 761	186 099
Donateurs privés au Japon					13 415	13 415
Donateurs privés en Jordanie				5 810		5 810
Donateurs privés en République de Corée	5 826			608	2 850	9 285
Donateurs privés in Malaisie	1 976					1 976
Donateurs privés au Pakistan					65 562	65 562

<i>Donateur</i>	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Donateurs privés en Suisse				231	4 732	4 963
Donateurs privés en Thaïlande					3 330 039	3 330 039
Roumanie				68 399		68 399
Fédération de Russie					250 000	250 000
Espagne	107 296			493 827		601 123
Fondation IKEA	1 744 462					1 744 462
Suède		1 678 342			2 362 205	4 040 547
Suisse	268 817			1 214 099	430 108	1 913 023
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'action"	88 803					88 803
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la consolidation de la paix				676 107		676 107
Fonds des Nations Unies pour la population				23 314		23 314
Programme commun des Nations sur le VIH et le sida	190 634					190 634
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	136 710	888 100				1 024 810
<i>Fast Retailing Co., Ltd. (UNIQLO)</i>	479 017					479 017
Royaume-Uni	158 815					158 815
États-Unis d'Amérique	900 000			32 400 000	75 999 000	109 299 000
<i>Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe</i>				561 823		561 823
<i>USA for UNHCR</i>	15 000		160 000		195 423	370 423
<b>Total</b>	<b>51 280 534</b>	<b>3 706 896</b>	<b>30 330 766</b>	<b>114 484 681</b>	<b>124 792 973</b>	<b>324 595 849</b>